



Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée*

Bruxelles, 21 décembre 2017, 18h

Résultat de l'augmentation de capital pour le personnel de KBC Groupe SA et conséquences dans le cadre de la législation en matière de transparence

La traditionnelle augmentation de capital annuelle pour le personnel de KBC Groupe SA et ses filiales en Belgique entraîne, le 21 décembre 2017, les modifications suivantes en ce qui concerne le capital social et le nombre d'actions/ de droits de vote de KBC Groupe SA.

- Le capital social est majoré de 784 687,80 euros à 1 456 074 585,67 euros.
- Le nombre total d'actions augmente avec 225 485 à 418 597 567. Le nombre de droits de vote est aussi porté avec 225 485 à 418 597 567.

Les informations les plus récentes concernant le capital social et le nombre d'actions KBC Groupe SA en circulation sont également disponibles sur www.kbc.com.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, groupe KBC
Tél. +32 2 429 50 51 - E-mail : wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe
Tél. +32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur Corporate

Communication /

Porte-parole

Tél. 02 429 85 45

Service Presse
Tél 02 429 65 01
Tél. 02 429 29 15
Fax 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group

Vérifiez l'authenticité de ce document sur www.kbc.com/fr/authenticity

